

CNF 24 - 25 - 26 Septembre 2019 : EGAL.ES - Mardi 24 :

Stéréotypes de genre et sexismes, quel lien avec nos professions ?

Interventions de :

Huguette KLEIN : Professeuse agrégée de mathématiques et présidente de l'association « Réussir l'égalité femmes-hommes » association mixte, féministe et engagée. Le champ d'action principal est l'éducation de la maternelle à l'enseignement supérieur sur le plan local, national, européen et international.

Marion ODERDA : Responsable des études, de la communication et des relations presse au Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes. Rapporteuse du rapport sur l'état des lieux du sexismes en France.

Toutes les deux font le même constat :

Nous subissons de telles inégalités parce que nous vivons dans une société patriarcale avec une constitution écrite par des hommes pour les hommes :

- le droit des femmes n'y est pas intégré,
- le droit à la contraception et à l'avortement n'y sont pas intégrés, ...

La société a pour habitude de nous imposer et nous formater dès notre plus jeune âge à une supériorité masculine, exemples :

- par leur présence dans les manuels scolaires, (plus d'hommes que de femmes ou plus de garçons que de filles)
- les métiers valorisants leurs sont réservés (chirurgiens, ingénieurs, hautes fonctions administratives, ...)

Leurs souhaits :

- L'égalité femmes-hommes, dans la culture de base, dans l'éducation publique
- La mixité dans toutes les filières éducatives, la mixité dans les formations et métiers
- La parité dans toutes les instances élues ou nommées
- L'égalité des salaires et des carrières dans les secteurs publics et privés
- La présence et la visibilité des femmes dans l'entreprise et dans les instances de décision locales, nationales, européennes, internationales.

« Féministe » n'est pas un gros mot

Etre « Féministe » c'est simplement vouloir l'égalité réelle

Il n'y a pas que les femmes qui sont féministes,

les hommes aussi peuvent être Féministes.

Sexisme au travail. Vous avez dit violence ?

Interventions de :

Léa SCARPEL : Juriste et membre de l'association contre les Violences faites aux femmes au Travail

Cécile ANDRZEJEWSKI : Journaliste, autrice du livre « Silence sous la blouse »

Dominique MARCHAL : Secrétaire confédérale CFDT, déléguée aux femmes, en charge du dossier sur les violences sexistes et sexuelles au travail.

www.avft.org est le site d'une association féministe autonome européenne qui milite contre les Violences faites aux Femmes au Travail.

Se former, s'informer, boîte à outils avec modèle de lettre, modèle de demande de protection fonctionnelle (pour les fonctionnaires), modèle de témoignage dans les formes légales, ...

La prévention des Violences Sexistes et Sexuelles au Travail est incontournable dans l'action syndicale, c'est une partie intégrante des Conditions de Travail et de la Qualité de Vie au Travail.

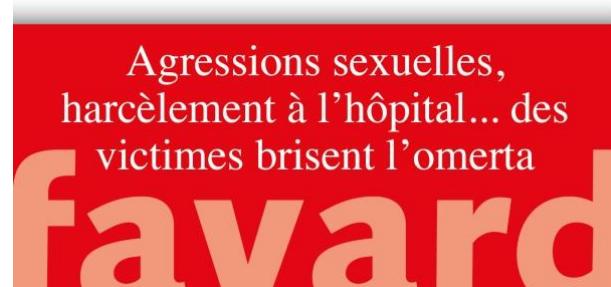
- Faire une enquête flash sur les Violences Sexistes et Sexuelles au Travail,
- Dans le livret d'accueil pour les nouveaux agents ou nouveaux salariés, la présence d'une fiche indiquant la tolérance **ZERO** concernant les VSST, la démarche à suivre en cas de Harcèlement classique ou sexuel,
- Les actions à mener : sensibilisation, exemplarité, formation, prévention, accompagnement des victimes, (**attention ne rien faire sans l'accord de la victime**), ...
- A savoir : Il ne faut pas forcément un « NON » formel pour que l'acte ne soit pas consenti : il y a les stratégies d'évitement que l'entourage doit savoir décrypter (n'a plus le sourire, n'a plus d'humour, ne se maquille plus, n'est plus féminine, changement vestimentaire, évite la machine à café, le self, ..., change ses horaires, ...)
- Pour les fonctionnaires : demander la « Protection fonctionnelle » auprès du Directeur qui a 2 mois pour répondre, en attendant : se mettre en arrêt maladie, porter plainte, se faire aider en réunissant des preuves. Si c'est le Directeur qui est impliqué saisir le Centre National de Gestion (instance supérieure des directeurs)

Les cas de féminicides (107 au 19/09/2019) (118 au 08/10/2019) ont été abordés : ce n'est pas un sujet de « féministe » mais un réel débat de société.



CÉCILE
ANDRZEJEWSKI

SILENCE SOUS LA BLOUSE



Culture du secret, fonctionnement en vase clos, organisation confuse, justice de pairs, culte du chef, cette enquête sur les violences sexuelles à l'hôpital plonge les novices dans le système peu connu mais ravageur de l'hôpital public. Bien loin du simple fait divers, ces affaires constituent le fruit pourri d'un appareil qui permet et perpétue l'impunité des blouses blanches.

Dans un grand hôpital, Justine, infirmière, est soulevée du sol par un chirurgien qui l'embrasse de force. Ailleurs, Jessica et d'autres soignantes se plaignent d'avoir dû étaler de la crème sur le corps et les fesses d'un anesthésiste.

À l'autre bout de l'Hexagone, L. et ses collègues sont menacées à coups de pieds dans le bloc. Ailleurs encore, Laurie, technicienne de labo, subit fessées et caresses de la part de son chef biologiste. Toutes ces employées ont en commun d'avoir été agressées et d'avoir tenté d'alerter. Ceux qui leur font face, supérieurs ou collègues, partagent la même impunité : ils ont été couverts par leurs confrères et leur hiérarchie.

Le chirurgien qui faisait régner la terreur à coup de pieds à gravi les échelons pendant quinze ans, malgré leurs alertes. Jessica et les autres aides-soignantes ont carrément entendu : « S'il part, la maternité devra fermer. » Et ainsi de suite.

Cécile Andrzejewski a recueilli partout en France des témoignages de victimes. Elle y a déniché des faits jamais révélés, recueilli des histoires inédites puisque méticuleusement étouffées. À l'heure du bouleversement MeToo, l'auteure nous entraîne au coeur d'un des systèmes les plus labyrinthiques, où règne l'impunité des blouses blanches.

Cécile Andrzejewski est journaliste indépendante. Membre du collectif Youpress, elle a participé à l'ouvrage *Impunité Zéro* (Autrement, 2017), sur les violences sexuelles en temps de guerre.

Féminin / Masculin – Pourquoi l'écriture genrée ?

Interventions de :

Eliane VIENNOT : Historienne de littérature française, autrice du livre « Non, le masculin ne l'emporte pas sur le féminin ! Petite histoire de résistance de la langue française » « L'Académie contre la langue française »

Catherine NAVÉ-BEKHTI : Secrétaire générale de la fédération SGEN CFDT

Les inégalités commencent par les inégalités de la langue française par le manque d'écriture inclusive.

L'écriture de la langue française était bien plus égalitaire, avant la création des universités au 13ème siècle réservées aux hommes chrétiens et avec la création de l'académie française au 17ème siècle, dirigée que par des hommes élitistes, misogynes, sexistes n'a rien arrangé : on nous a appris, dès le plus jeune âge, que le masculin l'emportait parce que pour ces messieurs les académiciens « le genre le plus noble est le masculin ».

Pourtant l'accord de « majorité » ou de « proximité » sont autorisés mais non pratiqués.

- Le fauteuil et les chaises sont peintes. Les chaises et le fauteuil sont peints.
- Le rat et les princesses sont belles. Les princesses et le rat sont beaux.

Le SGEN a fait un mémento pour une écriture qui fait une place aux femmes.

- « Manuel de grammaire non sexiste et inclusive : le masculin ne l'emporte plus ! »
- Les droits de l'Homme > Les droits humains
- Journée de la femme > Journées des femmes

(Actuellement il y a 35 membres : 5 femmes pour 30 hommes.

Au 30 juin 2017 il y avait 40 membres : 6 femmes pour 34 hommes.

Depuis le décès de Simone Veil au 30/06/2017 : 5 décès et 5 fauteuils sont à pourvoir)

ÉLIANE VIENNOT



**non, le masculin
ne l'emporte pas
sur le féminin !**

petite histoire des résistances
de la langue française

x x - y - z

**L'Académie
contre
la langue française**



Éliane Viennot
Maria Canea
Yannick Chevalier
Sylvia Duverger
Anne-Marie Houdebine

le dossier « féminisation »

x x - y - z



CNF 24 - 25 - 26 Septembre 2019 : EGAL.ES – Mercredi 25

Rémunérations et salaires :

Un secteur féminisé implique-t-il des salaires féminisés ?

Interventions de :

Louis MAURIN : Directeur de l'observatoire des inégalités.

Paola PANZERI : Secrétaire de la fédération européenne des services publics EPSU.

Cécile LEGRAND : Conseil et accompagnement des représentant.es du personnel chez SYNDEX.

Béatrice LESTIC : Secrétaire nationale confédérale CFDT en charge de l'égalité professionnelle.

La CFDT a demandé à SYNDEX de faire une étude sur les inégalités de salaire entre les femmes et les hommes. SYNDEX a trouvé des chiffres pour le Privé mais pas pour le Public.

Il y a déjà eu des études sur les inégalités financières par régions, par âges, ... mais une étude sur les inégalités de salaire entre femmes et hommes est une première.

Entre 1980 et 2015 :

- le nombre de femmes chez les cadres a doublé
- le salaire des femmes a augmenté et la différence entre le salaire des femmes et des hommes diminuait sensiblement (il aurait fallu 202 ans pour être équivalent)
- mais depuis 2015 : il n'y a plus d'évolution.

Chez femmes : les temps partiels à 80 % :

- 30 % sont subits,
- Sans compter celles qui disent être consentantes parce qu'elles n'ont pas d'autre alternative pour leurs enfants.
- Essentiellement chez les femmes jeunes et en fin de carrière.

Différences de salaire entre les femmes et les hommes à diplôme égale :

- De 33 à 46 % avec une moyenne à 34,30 %
- De 12,80 % pour les Temps Plein

Travaillent à Temps Partiel : 33 % chez les femmes 6 % chez les hommes

Le secteur Sanitaire et Social :

- Est le 1^{er} secteur en nombre d'emplois devant la métallurgie,
- 77 % sont des femmes,
- 37 % sont à temps partiel : dont 41 % de femmes et 26 % d'hommes
- C'est le secteur où il a le plus grand écart de salaire entre les femmes et les hommes
- C'est le secteur où il a le plus de CDD
- A le plus de salaire < 1 530 € net et le salaire moyen de plus bas à 1 820 € net
 - 1 750 € en moyenne chez les femmes
 - 2 040 € en moyenne chez les hommes

Dans le BTP :

- quand un homme gagne 100 € > une femme gagne 100 €

Dans le Sanitaire et Social :

- quand un homme gagne 100 € > une femme gagne 86 €

En retraite :

- la différence de revenu est de 40 % entre les hommes et les femmes

En France 3 jours de Congés Paternités sont payés donc pris, les Congés Paternités supplémentaires sont moins ou pas payé (selon les entreprises) donc pas pris.

- Différence de salaire entre les hommes et les femmes sans enfant : 7 %
- Différence de salaire entre les hommes et les femmes avec enfants : 37 %

La CFDT souhaite 1 mois de Congés Paternités.

Les primes sont un facteur d'inégalité de salaire entre les femmes et les hommes.

Dans le Sanitaire et Social il y a plus de Troubles Musculaires Squelettiques que dans le BTP.

- Une Aide-Soignante n'est pas considérée comme manutentionnaire.

On ne peut pas baisser les salaires des hommes et augmenter le salaire des femmes serait trop couteux et pourtant serait la solution pérenne pour augmenter le pouvoir d'achat.

Heureusement qu'en France il y a le SMIC sinon les femmes gagneraient encore moins d'où l'intérêt d'augmenter le SMIC.

Selon **Louis MAURIN** : Directeur de l'observatoire des inégalités, il serait temps que les syndicats font de la politique, de reparler de la lutte des classes. Le gouvernement parle de supprimer la Taxe d'Habitation de plusieurs milliards d'euros qui pourraient servir à cette cause (augmenter le salaire des femmes pour augmenter le pouvoir d'achat) et notamment pour la Fonction Publique Hospitalière

Dans le secteur sanitaire et Social, il est dit que ce sont des métiers à vocation (dévoué corps et âme comme les bonnes sœurs) alors qu'il faut de plus en plus de diplômes pour travailler dans ce secteur.

L'Europe souhaiterait une égalité de salaire entre les femmes et les hommes : elle préconise, elle recommande mais n'oblige pas parce qu'il n'y a pas une réelle envie de changer.

CNF 24 - 25 - 26 Septembre 2019 : EGAL.ES – Jeudi 26 :

Femmes en responsabilité : et nous, où en sommes-nous ?

Interventions de :

Bruno LAMY : Secrétaire général adjoint de la fédération CFDT santé sociaux

Evelyne RESCANIERES : Secrétaire générale de la fédération CFDT santé sociaux

Marie Andrée SEGUIN : ex secrétaire nationale confédérale CFDT en charge du dossier sur l'égalité professionnelle

A la CFDT le nombre d'adhérente augmente et le nombre d'adhérent diminue :

➤ 50.15 % de femmes ➤ 49.85 % d'hommes

Au sein du Syndicat Départemental Santé Sociaux DK HZ : 661 Adhérent.es

➤ 530 Adhérentes soit 80.20 % ➤ 131 Adhérents soit 19.80 %

Le Conseil Syndical : 39 membres

➤ 25 femmes soit 64.10 % ➤ 14 hommes soit 35.90 %

La Commission Exécutive : 12 membres

➤ 3 femmes soit 25 % ➤ 9 hommes soit 75 %

A l'URI des Hauts de France la parité a été instauré au dernier congrès

A l'UPR il n'y pas de parité : les postes de secrétaire général, secrétaire général adjoint, trésorier, trésorier adjoint sont assurés par 4 hommes.